



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 21/2025 AU CONSEIL COMMUNAL

Comptes communaux de l'exercice 2024

Commissions	Date	Heure	Lieu
	Ma.13.05.2025	8h – 17h30	Salle CC
COGEST - Commission de gestion	Me.14.05.2025	13h30 – 18h	Salle CC
<i>COFI – Délégation</i>	Je. 15.05.2025	13h30 –17h	HDV - Salle 6
	Ve. 16.05.2025	8h – 12h30	Salle CC

Vevey, le 28 avril 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 93 c) al. 2 de la loi sur les communes du 28 février 1956, « *le rapport de la Municipalité sur la gestion, les comptes arrêtés au 31 décembre précédent, accompagnés cas échéant du rapport et du rapport-attestation du réviseur, sont remis au Conseil général ou communal au plus tard le 31 mai de chaque année et renvoyés à l'examen de la Commission de gestion. Les compétences de la commission des finances prévues par le règlement du conseil sont réservées* ».

Cette disposition est reprise à l'art. 131 al. 1 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014.

La Municipalité a l'avantage de vous soumettre les comptes 2024 de la Ville.

1. Résultats des comptes de l'exercice 2024

L'exercice 2024 se résume en quelques chiffres clés :

Déficit selon budget *	CHF	8'749'600.00
Déficit des comptes	CHF	5'218'807.66
Autofinancement	CHF	3'225'549.62
Dépenses nettes d'investissement	CHF	20'756'499.71
Taux d'autofinancement		15.54%
Disponibilités (trésorerie)	CHF	8'407'958.46
Découvert au bilan	CHF	40'757'284.78

* y compris les crédits supplémentaires

Compte de fonctionnement

Le tableau ci-dessous met en évidence les écarts entre les charges et les revenus, en comparant les comptes 2024 au budget 2024, ainsi qu'aux comptes 2023.

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart C24 - B24		Ecart C24 - C23	
				en francs	en %	en francs	en %
Charges	164'982'146.81	171'551'700	169'315'046.24	-6'569'553.19	-3.83%	-4'332'899.43	-2.56%
Revenus	159'763'339.15	162'802'100	164'799'879.48	-3'038'760.85	-1.87%	-5'036'540.33	-3.06%
Déficit	5'218'807.66	8'749'600	4'515'166.76	-3'530'792.34		703'640.90	
Déficit en % des charges totales	3.16%	5.10%	2.67%				
Autofinancement	3'225'549.62	380'400	2'896'805.08	2'845'149.62		328'744.54	

Le budget de fonctionnement 2024, augmenté des crédits supplémentaires accordés par le Conseil communal, présentait un excédent de charges de CHF 8'749'600.–.

A titre de rappel, l'ensemble des crédits supplémentaires accordés par le Conseil communal a été récapitulé dans le préavis n° 04/2025, intitulé « Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2024 ».

Le compte de fonctionnement boucle avec un résultat plus favorable que celui du budget puisqu'il présente un déficit de CHF 5'218'807.66.

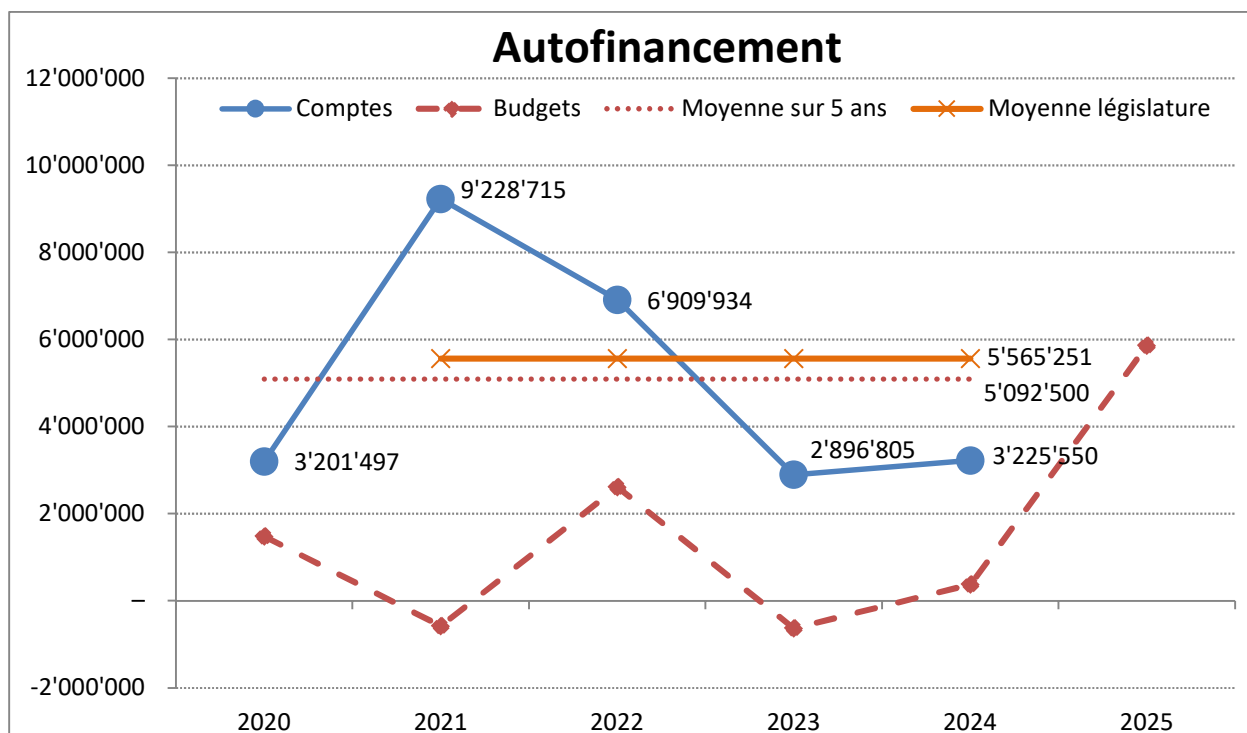
L'amélioration par rapport aux prévisions budgétaires est de CHF 3'530'792.34. Cela s'explique par une diminution des charges de CHF 6'569'553.19 (- 3.83%) bien plus importante que la diminution des recettes de CHF 3'038'760.85 (- 1.87%).

Autofinancement

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement s'élève à CHF 3'225'549.62, contre une prévision budgétaire de CHF 1'092'000.– selon le budget voté par le Conseil communal le 7 décembre 2023 (P28/2023), ou de CHF 380'400.– en tenant compte des crédits supplémentaires.

L'analyse du graphique ci-dessous montre que l'autofinancement moyen sur la période 2020 – 2024 (5 ans) s'élève à CHF 5'092'500.–. Par ailleurs, tant la courbe représentant la moyenne sur cinq ans que celle de l'autofinancement annuel réalisé affichent des performances supérieures à celles prévues dans les budgets respectifs ; pour la législature en cours, la moyenne atteint CHF 5'565'251.–. Le calcul de l'autofinancement est détaillé dans un tableau annexé au présent préavis.

Bien que l'autofinancement des deux dernières années soit inférieur à l'objectif fixé par la Municipalité pour la législature 2021 – 2026, soit CHF 5 millions par an, cet objectif semble néanmoins réalisable.



Rappelons que l'autofinancement, que l'on peut également appeler « flux de trésorerie », correspond au surplus de liquidités à la fin d'un exercice comptable. Autrement dit, un autofinancement positif représente ce qui reste en caisse une fois que toutes les charges de fonctionnement (salaires, subventions, intérêts, participations à des charges cantonales, frais d'entretien, etc.) ont été payées avec les recettes courantes (impôts, subventions, produits du patrimoine, taxes, émoluments, etc.).

L'autofinancement est destiné à :

- financer tout ou partie des investissements (plus l'autofinancement est important et moins le recours à l'emprunt est requis) ;
- rembourser des emprunts (amortissements financiers) ;
- constituer des réserves de trésorerie sous forme de placements.

A contrario, un autofinancement négatif signifie que les recettes courantes ne financent pas les charges de fonctionnement et que le recours à l'emprunt est nécessaire.

Dépenses d'investissement

Les dépenses brutes d'investissement pour l'année 2024 se sont élevées à CHF 21'400'756.12 dont à déduire CHF 644'256.41 de subventions et de participations de tiers. Ainsi, les investissements ont atteint le montant net de CHF 20'756'499.71. Le détail des dépenses d'investissement figure dans la brochure des comptes.

Le degré d'autofinancement s'établit à 15.54 %. Cela signifie que la Commune a dû recourir à l'emprunt pour financer une partie des dépenses d'investissement.

Le tableau suivant donne l'état des investissements en cours au 31 décembre 2024. Le détail, objet par objet, figure en annexe du présent préavis.

Crédits accordés	Montants	Dépenses cumulées au 31.12.2024	Recettes cumulées au 31.12.2024	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2024	Solde disponible
Au 31.12.2023	72'608'727	25'667'885.80	272'716.45	25'395'169.35	47'030'028.29
En 2024	39'139'000	2'653'172.35	1'137.00	2'652'035.35	36'485'827.65
Total	111'747'727	28'321'058.15	273'853.45	28'047'204.70	83'515'855.94

Au 31.12.2024, les crédits d'investissements en cours accordés par le Conseil communal se montent à CHF 111'747'727.–. Les dépenses cumulées y relatives se montent à CHF 28'321'058.15 et par différence, le solde encore disponible s'élève à CHF 83'515'855.94 tout en tenant compte d'un montant total de dépassements de CHF 89'187.09 sur trois objets en cours.

Nous relevons ci-après une liste non exhaustive des objets significatifs, pour un total de CHF 56'151'992.97, soit les deux tiers du montant disponible correspondant aux sept objets ci-dessous :

- Le réaménagement de la Place du Marché (P08/2021) : CHF 12'550'048.02
- La construction du collège provisoire modulaire des Galeries du Rivage (P23/2024) : CHF 11'947'663.15
- L'achat du terrain à bâtir à la rue de Fribourg – Plan-Dessus (P19/2023) : CHF 11'463'687.–
- La transformation du bâtiment « La Cheneau » à Château-d'Oex (P04/2024) : CHF 6'415'161.05
- L'entretien du patrimoine communal 2025 (P35/2024) : CHF 5'025'000.–

- L'installation du collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE (P24/2024) : CHF 4'867'860.–
- Le crédit-cadre pour l'équipement nécessaires à la mise en œuvre du plan d'affectation La Veyre Derrey (P11/2020) : CHF 3'882'573.75

Découvert au bilan

Le découvert figurant à l'actif du bilan au 1^{er} janvier 2024 s'élève à CHF 35'538'477.12. Ce chiffre est la résultante des exercices déficitaires enregistrés les années précédentes. Après enregistrement du déficit de l'exercice, le découvert au 31 décembre 2024 se monte à la somme de CHF 40'754'284.78. Afin de pouvoir retrouver un bilan équilibré, il faudrait que les comptes des futurs exercices soient à nouveau bénéficiaires, condition impérative pour amortir le découvert.

2. Analyse des principales variations des charges de fonctionnement par nature

3 CHARGES	Comptes	Budget	Comptes	Ecart C24-B24	
	2024	2024	2023	en francs	en %
30 Autorités et personnel	51'995'087.99	55'390'600	50'181'351.19	-3'395'512.01	-6.13%
31 Biens, services, marchandises	25'035'300.54	28'759'800	26'381'733.40	-3'724'499.46	-12.95%
32 Intérêts passifs	3'078'887.88	3'436'200	2'106'407.40	-357'312.12	-10.40%
33 Amortissements	10'937'206.50	9'003'500	17'920'692.18	1'933'706.50	21.48%
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	48'169'841.96	48'413'300	47'667'036.71	-243'458.04	-0.50%
36 Aides et subventions	19'929'212.96	21'688'500	18'990'046.73	-1'759'287.04	-8.11%
38 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	1'689'412.48	1'490'800	1'968'993.53	198'612.48	13.32%
39 Imputations internes	4'147'196.50	3'369'000	4'098'785.10	778'196.50	23.10%
	164'982'146.81	171'551'700	169'315'046.24	-6'569'553.19	-3.83%

Par rapport au budget 2024, les charges totales diminuent de CHF 6'569'553.19 ou de 3,83%.

Les principaux écarts, en tenant compte des crédits supplémentaires, sont détaillés ci-dessous.

30 Autorités et personnel

Budget	CHF	55'390'600.00
Comptes	CHF	51'995'087.99
Différence en francs	CHF	- 3'395'512.01
Différence en pourcent	%	- 6.13

La diminution constatée s'explique par le fait que le budget a été établi en considérant l'ensemble des postes comme pourvus sur l'intégralité de l'exercice 2024. Une correction budgétaire de la masse salariale, à hauteur de CHF 1'500'000.–, a été intégrée sous le compte n° 141.4361.04 afin d'anticiper partiellement les vacances de postes. Après prise en compte de cette correction, l'économie réelle réalisée par rapport au budget s'élève à CHF 1'895'512.01.

De manière générale, les absences de quelques semaines à quelques mois sont difficilement remplaçables. La charge de travail supplémentaire liée à la formation et à l'intégration de la personne remplaçante n'apporte pas de réelle plus-value au service pour une absence de courte à moyenne durée.

En 2024, certaines de ces absences ont concerné des postes hiérarchiquement élevés, par exemple des chef·fe·s de service, qui, par définition, bénéficient d'une rémunération élevée. Ces postes, de par leur caractère stratégique, peuvent encore moins être remplacés par des engagements à durée déterminée. À cela s'ajoutent un processus de recrutement comportant plusieurs étapes, qui prend logiquement plus de temps, ainsi qu'un délai de préavis généralement plus long pour les candidat·e·s retenu·e·s.

De plus, la nature même des absences nous laisse souvent que peu de visibilité sur un éventuel retour au travail de la personne concernée à court terme. Les certificats médicaux étant établis seulement pour un mois au maximum. Dans ce contexte, engager un remplaçant et risquer un double emploi temporairement, si la personne absente reprend le travail, est un risque que nous ne pouvons pas prendre.

31 Biens, services et marchandises

Budget	CHF	28'759'800.00
Comptes	CHF	25'035'300.54
Différence en francs	CHF	- 3'724'499.46
Différence en pourcent	%	- 12.95

Toutes les natures comptables de la rubrique 31 – Biens, services et marchandises sont inférieures au budget. Les écarts les plus significatifs concernent les rubriques suivantes :

312 - Achats d'eau, d'énergie, de combustible

La forte diminution de CHF 1'611'065.15 est à relativiser et s'explique en partie par un changement de méthode comptable. Celui-ci prend désormais en compte les imputations internes liées à la consommation d'énergie - notamment celle produite par nos centrales thermiques pour nos propres bâtiments - via la nature 3903 « Imputations internes d'eau, d'énergie et de combustible ». Ce changement représente environ la moitié de l'écart, soit CHF 882'921.60. La baisse reste néanmoins importante pour cette rubrique, à hauteur de CHF 728'143.55.

Cette diminution s'explique en grande partie par la baisse significative du coût de l'énergie en Suisse, conséquence de la stabilisation des prix sur le marché de l'électricité notamment. A cela s'ajoute également la poursuite des mesures d'économies d'énergie.

313 - Autres fournitures et marchandises

La diminution importante de CHF 275'565.97 en lien avec ce poste s'explique, pour environ deux tiers, par une gestion optimisée des frais de repas dans les structures d'accueil veveysannes et, pour le solde, par des coûts unitaires plus faibles d'alimentation en lien avec une augmentation de l'internalisation de la production des repas, respectivement une diminution des dépenses pour les repas préalablement livrés par la Fondation Beau-Séjour.

314 - Entretien des immeubles, routes et territoire

L'écart négatif de CHF 744'161.62 pour cette rubrique s'explique, pour plus des 4/5^{ème}, par le report de travaux d'entretien sur plusieurs bâtiments administratifs, locatifs et scolaires, faute de ressources disponibles.

318 - Honoraires et prestations de services

La diminution constatée de CHF 514'147.80 sur ce poste s'explique par plusieurs facteurs répartis sur différentes natures budgétaires :

3185 – Honoraires, études et frais d'expertises

Les dépenses réalisées sur ce poste se sont avérées inférieures aux prévisions budgétaires. Cet écart s'explique principalement par la non-mise en œuvre du programme d'accompagnement au changement au sein du Service des finances, par un suivi réduit du monitoring des arbres, ainsi que par une activité restreinte en matière de communication sur les espaces verts, en raison d'un manque de ressources internes. À cela s'ajoute l'achèvement des mesures mini-PIC du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), ainsi que plusieurs mois sans collaborateur en charge de l'intégration. Cette situation a entraîné une diminution des activités dans ce domaine, et par conséquent, une baisse des dépenses.

L'ensemble de ces éléments a généré une économie de CHF 193'462.86.

3186 – Primes d'assurances (tiers, choses, RC)

L'économie de CHF 99'734.90 se justifie principalement par une réduction exceptionnelle de 15 % sur les primes ECA et des conditions plus avantageuses lors du renouvellement des polices de responsabilité civile qui ont fait l'objet d'un nouvel appel d'offre.

3188 – Frais de transport et évacuation des déchets

Les coûts engagés se sont révélés inférieurs au montant budgété. Cette différence s'explique par une diminution des volumes de déchets collectés par le service de la voirie, entraînant une réduction proportionnelle des transports et du traitement des déchets. Cette situation a permis de réaliser une économie de CHF 64'820.41.

3189 – Honoraires facturés par des tiers

En raison de la fermeture de La Cheneau pour rénovation, un chalet a été loué aux Mosses pour l'accueil des séjours des enfants/élèves à la montagne. Dès lors, le service externe de concierge et de buanderie à La Cheneau a été stoppé dès avril 2024 et celui à réaliser aux Mosses n'a débuté qu'en octobre 2024. Il s'est révélé moins onéreux que prévu (services assurés par l'entreprise du bailleur du chalet de location). Cela représente une baisse de CHF 97'381.10 par rapport au budget.

Ces éléments cumulés permettent d'expliquer l'écart budgétaire observé de manière cohérente.

32 Intérêts passifs

Budget	CHF	3'436'200.00
Comptes	CHF	3'078'887.88
Différence en francs	CHF	- 357'312.12
Différence en pourcent	%	- 10.40

Alors qu'une hausse importante des charges d'intérêts avait été anticipée dans le budget 2024 en raison du resserrement monétaire amorcé en 2023, l'évolution du marché monétaire en 2024 s'est avérée plus favorable que prévu. En effet, le taux court terme de 2.2 % anticipé n'a jamais été atteint au cours de l'exercice. Ce contexte monétaire plus favorable a permis de limiter significativement les coûts d'emprunt, réduisant ainsi la charge effective des intérêts débiteurs par rapport aux prévisions budgétaires.

Un tableau détaillé de l'évolution de la dette, arrêtée au 31 décembre 2024, figure en annexe du présent préavis.

33 Amortissements

Budget	CHF	9'003'500.00
Comptes	CHF	10'937'206.50
Différence en francs	CHF	1'933'706.50
Différence en pourcent	%	21.48

Cette rubrique enregistre les variations principales suivantes par rapport au budget :

- 460.3311.16 Amortissement Réfection des réseaux de canalisations en 2021 : CHF 957'758.04
- 460.3311.19 Amortissement Réfection des réseaux de canalisations en 2022 : CHF 784'990.75
- 460.3311.21 Amortissement Mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux mixtes de la rue des Marronniers : CHF 541'778.60

Ces crédits d'investissements ont été amortis conformément aux décisions du Conseil communal, en une seule fois dès la fin des travaux. Ces amortissements sont compensés par des prélèvements d'un montant équivalent sur le Fonds de réserve des collecteurs. Ainsi, un montant de CHF 2'284'257.39 est compensé par la nature 48 « Prélèvement sur les fonds et les financements spéciaux », l'effet étant neutre pour le résultat.

- 257.3312.16 Amortissement Rue des Moulins 11 – Achat de la parcelle 314 : CHF 155'200.–
Ce crédit d'investissement a été amorti selon les règles du MCH2. Le préavis 05/2024 ayant été adopté le 14 mars 2024, son amortissement n'a pas pu être budgétisé.

- 526.3312.21 Amortissement Crédit d'études préliminaires pour la planification de la construction et rénovation du bâti scolaire : CHF – 350'000.–

Les études étant toujours en cours, notamment en raison d'une procédure de recours ayant retardé le projet, le dernier amortissement prévu en 2024 selon décision du Conseil communal, a été reporté.

35 Remboursements, participations et subventions des collectivités publiques

Budget	CHF	48'413'300.00
Comptes	CHF	48'169'841.96
Différence en francs	CHF	- 243'458.04
Différence en pourcent	%	- 0.50

Nous relevons les variations principales suivantes par rapport au budget :

- 200.3529 Versement au fonds de péréquation : CHF 2'359'829.75
- 351.3517 Participation au déficit des transports publics : CHF – 1'233'840.25

Les montants liés à cette nature étant influencés aux deux tiers par la péréquation intercommunale, des explications détaillées figurent dans le chapitre « 4. Péréquation financière et cohésion sociale ».

- 600.3521 Participation au coût de l'ASR : CHF – 1'331'705.84

Cette économie résulte principalement d'une augmentation des recettes liées au stationnement, combinée à une diminution des charges d'exploitation.

36 Aides et subventions

Budget	CHF	21'688'500.00
Comptes	CHF	19'929'212.96
Différence en francs	CHF	- 1'759'287.04
Différence en pourcent	%	- 8.11

La diminution enregistrée provient essentiellement du chapitre 585 « Réseau VV » qui laisse apparaître au bouclage des comptes une surestimation du budget pour les contributions aux structures d'accueil collectives (compte 585.3655.01). Cette baisse peut être mise en relation avec la diminution enregistrée sur les comptes 58*.4525.

Il convient tout de même de relever les variations suivantes :

- 752.3655.02 Loyers Panorama, prise en charge déficit : CHF 128'761.57

Ce compte enregistre la prise en charge du loyer du rez-de-chaussée du Centre de Jour du Panorama occupé par la Fondation Beau-Séjour, ainsi que la couverture du déficit du Centre de jour et de la Salle à manger de la Fondation. Le dépassement s'explique principalement par un changement de méthode de comptabilisation de ces subventions.

En effet, jusqu'en 2023, les subventions imputées sur l'exercice correspondaient à la prise en charge des frais de l'année précédente. Afin de respecter au mieux l'étanchéité des résultats, il convient d'imputer les charges sur l'exercice correspondant. Ainsi, en 2024, ce sont les subventions correspondant aux charges de 2023 et 2024 de la Fondation qui sont enregistrés sur les comptes 2024. A partir de 2025, seules les subventions correspondant à l'année en cours seront comptabilisées.

- 520.3662.02 et 528.3662.02 Subsidés pour les cours et les camps de ski : CHF – 122'405.75
La diminution sur le compte 520.3662.02 est en lien avec le manque de neige aux Pléiades et, en corolaire, une diminution des sorties des élèves de 5-6P de l'Établissement primaire sur ce site durant l'hiver 2024.

Les camps de ski hors Cheneau ont également été beaucoup moins sollicités par les élèves de 10S de l'Établissement primaire et secondaire en 2024 (compte 528.3662.02); en lieu et place ce sont des sorties à ski à la journée ou sur 2-3 jours qui ont été organisées, moins onéreuses. Des sorties supplémentaires ont été cependant organisées en dehors de la période de neige; le compte 528.3662 présente ainsi un dépassement de 33.3 %.

- 703.3663 Subvention aux manifestations multiculturelles : CHF 73'531.25

Ce dépassement est principalement lié à la fin des mesures mini-PIC du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI). Au travers de ce programme, un montant de CHF 96'770.– a été versé annuellement à la Ville entre 2018 et 2023 (compte 703.4515), afin de permettre la mise en place de mesures et prestations en lien avec l'intégration des étrangers et la prévention du racisme. Le décompte final de la balance entre les mesures entreprises et les mesures non-entreprises a présenté un solde de CHF 63'779.85 en faveur du Canton (régularisation d'un « trop-perçu »).

- 300.3669.01 FEDD Subvention pour les énergies renouvelables et efficacité énergétique : CHF – 127'947.–

Lors de l'élaboration du budget, le montant des subventions à octroyer a été établi en corrélation avec les prévisions d'encaissement de la taxe spécifique (compte 210.4112.02) en partant du principe que le montant des demandes de subventions correspondrait au montant perçu de la taxe. Le nombre et les montants des demandes de subventions varient fortement d'une année à l'autre sans possibilité de prédiction fiable. En 2024, une diminution des demandes de subventions a été constatée, ce qui explique l'écart.

Il est à noter que la diminution sur le compte 300.3669.01 est compensée par une diminution du même montant sur le compte 300.4819 correspondant au prélèvement sur le Fonds FEDD Energies renouvelables et efficacité énergétique.

- 470.3669.01 FEDD Subvention pour l'éclairage public et l'amélioration de l'efficacité énergétique : CHF – 123'000.–

Concernant les subventions pour l'éclairage public et l'amélioration de l'efficacité énergétique, aucune demande n'a été enregistrée en 2024.

38 Attributions aux fonds et financements spéciaux

Budget	CHF	1'490'800.00
Comptes	CHF	1'689'412.48
Différence en francs	CHF	198'612.48
Différence en pourcent	%	13.32

Les attributions (nature 38) et les prélèvements (nature 48) effectués sur les fonds de réserve sont principalement déterminés par les dépenses et les recettes effectivement comptabilisées dans divers comptes. Ces rubriques reflètent ainsi les écarts entre les montants budgétés et les résultats réels.

La différence de CHF 198'612.48 se justifie principalement par les points suivants :

- Une différence de CHF 191'615.89 sur le compte 82021.3802 « Attribution au fonds Anne-Marie Zeerleder–Thormann », principalement liée aux plus-values sur titres du dépôt.

- Une hausse de CHF 63'900.– sur le compte 351.3809 « Attribution au fonds de réserve pour création places de parc », en lien avec une facturation plus élevée que prévue des contributions compensatoires pour places de parc non réalisé.

Enfin, on note une baisse de CHF 112'490.05 par rapport au budget 2024, sur le compte 210.3819 « Attribution taxe au fonds pour l'énergie ». Celle-ci s'explique par une estimation trop optimiste des encaissements liés à la taxe spécifique (voir compte 210.4112.02 « Taxe spécifique pour fonds pour énergie »).

39 Imputations internes

Budget	CHF	3'369'000.00
Comptes	CHF	4'147'196.50
Différence en francs	CHF	778'196.50
Différence en pourcent	%	23.10

Cette rubrique, qui concerne la facturation des diverses prestations internes entre les services communaux, n'appelle pas de remarque particulière. Il convient néanmoins de rappeler, comme mentionné précédemment, que la variation observée s'explique en partie par un changement de méthode comptable. Celui-ci intègre désormais les imputations internes relatives à la consommation d'énergie - notamment celle produite par nos centrales thermiques pour nos propres bâtiments. Cette évolution est à mettre en parallèle avec la forte baisse constatée au chapitre 312 « Achats d'eau, d'énergie, de combustible ». Elle suit d'ailleurs la même tendance que la rubrique 49.

3. Analyse des principales variations des revenus de fonctionnement par nature

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart C24-B24	
				en francs	en %
4 REVENUS					
40 Impôts	82'565'255.06	84'286'000	79'888'886.76	-1'720'744.94	-2.04%
41 Patentes, concessions	1'332'896.05	1'541'000	1'461'363.70	-208'103.95	-13.50%
42 Revenus du patrimoine	13'488'748.20	13'136'800	12'545'932.31	351'948.20	2.68%
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	14'498'484.76	16'968'700	14'199'072.26	-2'470'215.24	-14.56%
44 Parts à des recettes cantonales	2'302'381.60	2'400'000	2'933'417.70	-97'618.40	-4.07%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	36'450'777.40	38'048'300	37'216'364.56	-1'597'522.60	-4.20%
46 Autres participations et subventions	1'365'931.45	1'688'000	188'589.90	-322'068.55	-19.08%
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	3'611'668.13	1'364'300	12'267'467.19	2'247'368.13	164.73%
49 Imputations internes	4'147'196.50	3'369'000	4'098'785.10	778'196.50	23.10%
	159'763'339.15	162'802'100	164'799'879.48	-3'038'760.85	-1.87%

Par rapport au budget 2024, les revenus totaux diminuent de CHF 3'038'760.85 ou de 1,87%.

Les principaux écarts sont détaillés ci-dessous.

40 Impôts

Budget	CHF	84'286'000.00
Comptes	CHF	82'565'255.06
Différence en francs	CHF	- 1'720'744.94
Différence en pourcent	%	- 2.04

Les explications détaillées sont mentionnées dans le chapitre « Impôts ».

41 Patentes, concessions

Budget	CHF	1'541'000.00
Comptes	CHF	1'332'896.05
Différence en francs	CHF	- 208'103.95
Différence en pourcent	%	- 13.50

L'écart s'explique essentiellement par des recettes liées à la baisse de la consommation d'électricité sur le territoire veveysan, affectant tant la taxe spécifique pour le fonds pour l'énergie et le développement durable – FEDD (compte 210.4112.02) que l'indemnité communale pour l'usage du sol (compte 210.4112.03), toutes deux indexées sur cette consommation.

42 Revenus du patrimoine

Budget	CHF	13'136'800.00
Comptes	CHF	13'488'748.20
Différence en francs	CHF	351'948.20
Différence en pourcent	%	2.68

L'écart résulte principalement des postes suivants :

- 253.4231.56 Loyers avenue de Rolliez 7-9-11 : CHF 496'000.–
Un montant de CHF 496'000.– avait été budgétisé en 2024, toutefois, en raison d'un recours toujours en cours, le transfert de propriété n'a pas encore pu être finalisé à ce jour, ce qui empêche également tout encaissement de loyer.
- 82021.4241 Gains comptables sur titres du legs Anne-Marie Zeerleder-Thormann : CHF 197'063.17
- 200.4248 Annulation de crédits reportés et de comptes d'attente : CHF 272'092.17
- 2962.4249 Augmentation des stocks de vins et eaux de vie : CHF 81'820.23
- 257.4271.13 Loyer Moulins 11 : CHF 192'000.–

43 Taxes, émoluments, produits des ventes

Budget	CHF	16'968'700.00
Comptes	CHF	14'498'484.76
Différence en francs	CHF	- 2'470'215.24
Différence en pourcent	%	- 14.56

La diminution enregistrée par rapport au budget provient pour l'essentiel des deux natures suivantes :

- Nature 4361 Remboursements de traitements et charges sociales : CHF – 1'274'692.77

Cette nature est principalement impactée par l'inscription au budget d'un correctif de la masse salariale d'un montant de CHF 1'500'000.–. Il sert à compenser les postes qui ne sont pas repourvus toute l'année. Aucune écriture n'est inscrite dans ce compte au cours de l'exercice et l'effet de ce correctif se matérialise sous forme d'économies dans les divers comptes salaires.

- Nature 4362 Remboursement de frais : CHF 1'062'567.48

Dont : - 261.4362 Centrale thermique Sainte-Claire : CHF – 887'559.90

- 527.4362 Centrale thermique de la Veveyse : CHF – 181'195.45

La diminution de cette nature s'explique principalement par le changement de méthode comptable des recettes de production de nos centrales thermiques pour nos propres bâtiments. Comme indiqué plus-haut, celle-ci prend désormais en compte les imputations internes liées à la consommation d'énergie, via la nature 4903 « Imputations internes d'eau, d'énergie et de combustible ». Cette baisse est à mettre en relation avec une diminution de la nature 312 « Achats d'eau, d'énergie, de combustible » et l'augmentation des natures 3903 et 4903 « Imputations internes d'eau, d'énergie et de combustible ».

Nous pouvons également relever la variation suivante :

- 2962.4355 et .03 Ventes de vins et moûts et raisin non égrappé : CHF – 251'745.49

44 Part à des recettes cantonales

Budget	CHF	2'400'000.00
Comptes	CHF	2'302'381.60
Différence en francs	CHF	- 97'618.40
Différence en pourcent	%	- 4.07

Cette rubrique n'amène pas de commentaires particuliers. Des explications détaillées figurent dans le chapitre 5 « Impôts ».

45 Participations et remboursements de collectivités publiques

Budget	CHF	38'048'300.00
Comptes	CHF	36'544'207.40
Différence en francs	CHF	- 1'504'092.60
Différence en pourcent	%	- 3.95

Les éléments de cette rubrique induisent les remarques suivantes :

- 220.4519 Compensation RFFA : CHF 591'888.68

La compensation RFFA est liée à la fiscalité des sociétés et varie en conséquence.

- 200.4529 Encaissement du fonds de péréquation : CHF 635'804.95

- 200.4529.02 Encaissement pour dépenses thématiques : CHF – 1'355'212.–

Le décompte provisoire de la péréquation laisse apparaître un solde moins favorable que les acomptes calculés. De plus amples explications sont données au chapitre 4 « Péréquation financière et cohésion sociale ».

- Nature 4525 : CHF – 1'957'051.67

La diminution enregistrée sur les comptes 58*.4525 peut être mise en relation avec la baisse sur le compte 585.3655.01, mentionné plus-haut, laissant apparaître au bouclage des comptes une surestimation du budget pour le Réseau Vevey.

Nous pouvons également soulever la variation suivante :

- 703.4515 Participation du Canton : CHF – 99'668.–, majoritairement lié à la fin de la mesure mini-PIC mentionnée plus haut.

46 Autres participations et subventions

Budget	CHF	1'688'000.00
Comptes	CHF	1'365'931.45
Différence en francs	CHF	- 322'068.55
Différence en pourcent	%	- 19.08

Cette rubrique comprend la participation de tiers à des charges communales dans les domaines de l'éducation, du trafic et de l'énergie et varie en fonction des dépenses réelles facturées. Toutefois, une grande partie de l'écart provient des variations sur les montants de prestations propres activées pour les investissements.

48 Prélèvements sur fonds et financements spéciaux

Budget	CHF	1'364'300.00
Comptes	CHF	3'611'668.13
Différence en francs	CHF	2'247'368.13
Différence en pourcent	%	164.73

Les attributions (nature 38) et les prélèvements (nature 48) effectués sur les fonds de réserve sont principalement déterminés par les dépenses et les recettes effectivement comptabilisées dans divers comptes. Ces rubriques reflètent ainsi les écarts entre les montants budgétés et les résultats réels.

Cette augmentation est principalement justifiée par les trois prélèvements sur le Fonds de réserve des collecteurs mentionnés au chapitre sur la nature 33 « Amortissements », à savoir :

- 460.4811.21 Prélèvement sur Fonds de réserve des collecteurs en compensation de l'amortissement sur compte 460.3311.16 : CHF 957'758.04
- 460.4811.26 Prélèvement sur Fonds de réserve des collecteurs en compensation de l'amortissement sur compte 460.3311.21: CHF 544'078.60
- 460.4811.28 Prélèvement sur Fonds de réserve des collecteurs en compensation de l'amortissement sur compte 460.3311.19 : CHF 784'990.75

49 Imputations internes

Budget	CHF	3'369'000.00
Comptes	CHF	4'147'196.50
Différence en francs	CHF	778'196.50
Différence en pourcent	%	23.10

Cette rubrique, qui correspond à la facturation des diverses prestations entre services de la Commune, n'appelle pas de remarque particulière. Il convient toutefois de rappeler, comme mentionné plus haut, que la variation observée s'explique en partie par un changement de méthode comptable. Celui-ci intègre désormais les imputations internes liées à la consommation d'énergie - notamment celle produite par nos centrales thermiques pour nos propres bâtiments – à mettre en relation avec la baisse constatée à la nature 4362 « Remboursement de frais ». Son évolution est identique à celle de la rubrique 39.

4. Péréquation financière et cohésion sociale

Le décompte provisoire 2024 de la péréquation financière intercommunale et de la cohésion sociale est détaillé ci-dessous. Les données chiffrées cantonales utilisées pour ces calculs ne sont, à ce jour, pas encore connues des Communes.

Actuellement, il n'est pas possible de mesurer l'influence de la reprise par le Canton, à la suite de l'accord conclu avec les communes, d'une partie des coûts inclus dans la péréquation. Il faut toutefois noter que même si le Canton reprend à sa charge certains coûts ; le montant total de la participation à la cohésion sociale augmente en parallèle. Il n'est donc pas certain que la charge pour les Communes baisse ; on s'oriente plutôt vers une stabilisation ou une plus faible augmentation.

Participation à la cohésion sociale (péréquation indirecte)

Acomptes payés	CHF	15'317'578.80
Décompte provisoire	CHF	14'943'403.30
Solde à recevoir	CHF	374'175.50

Les demandes d'acomptes sont basées sur les montants finaux pour l'année N-2. Selon les impôts conjoncturels effectivement perçus par les communes vaudoises, il peut y avoir d'importants écarts.

Péréquation directe

La péréquation directe se compose de 4 couches :

Compensation population

Acomptes reçus	CHF	- 15'504'527.00
Décompte provisoire	CHF	- 16'140'304.95
Solde à recevoir	CHF	635'777.95

Couche population : montant versé aux communes en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre, afin de tenir compte de charges supplémentaires liées à la croissance démographique. Le montant du décompte provisoire nous est favorable pour un montant de CHF 635'777.95.

Couche solidarité : somme en faveur des communes en fonction de l'écart entre le point d'impôt communal par habitant et le point d'impôt par habitant moyen sur l'ensemble du canton. Pour 2024, la Ville de Vevey ne reçoit pas cette compensation.

Compensation dépenses thématiques

Acomptes reçus	CHF	- 3'657'496.00
Décompte provisoire	CHF	- 3'000'000.00
Solde à payer	CHF	657'496.00

Dépenses thématiques : somme en faveur des communes, basée sur un décompte, prenant en compte les frais de transports (routes, transports publics et scolaires) et des forêts. Ce montant n'est, à ce jour, pas encore connu. Néanmoins, en raison du décompte final 2023, qui s'est révélé défavorable d'environ CHF 700'000.– par rapport aux prévisions, nous avons revu notre estimation à la baisse, soit CHF 3'000'000.– contre CHF 3'657'400.– inscrit au budget.

Alimentation de la péréquation directe

Acomptes payés	CHF	18'522'879.00
Décompte provisoire	CHF	20'883'344.75
Solde à payer	CHF	2'360'465.75

Alimentation du fonds de péréquation : il s'agit du montant versé afin de financer la péréquation directe. Il se calcule en nombre de points d'impôt et varie donc en fonction de la valeur de celui-ci. Le montant du décompte provisoire nous est défavorable à hauteur de CHF 2'360'465.75.

Réforme policière

Acomptes payés	CHF	1'172'429.00
Décompte provisoire	CHF	1'195'999.00
Solde à payer	CHF	23'570.00

5. Impôts

Les recettes fiscales sont détaillées dans un tableau annexé au présent préavis qui présente leur évolution pour la période 2020 – 2024, avec un comparatif par rapport aux budgets 2024 ainsi qu'aux comptes 2023. En outre, le tableau indique les prévisions des recettes fiscales inscrites au budget de l'exercice 2025.

Pour rappel, le taux d'imposition communal a été diminué de 1.5 points dès l'année 2020, passant ainsi de 76 à 74.5.

Résultat global

220	IMPOTS	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Ecart C24-B24 en francs en %	
220.4001	Impôt sur le revenu des personnes physiques	38'535'450.74	39'950'000	36'935'119.12	- 1'414'549.26	-3.54%
220.4001.01	Impôt sur les prestations en capital	714'045.80	760'000	606'133.10	- 45'954.20	-6.05%
220.4002	Impôt sur la fortune des personnes physiques	4'882'461.31	5'400'000	4'957'273.09	- 517'538.69	-9.58%
220.4003	Impôt à la source	2'642'860.20	4'230'000	3'086'494.07	- 1'587'139.80	-37.52%
220.4004	Impôt sur la dépense	181'880.05	500'000	-42'687.66	- 318'119.95	-63.62%
220.4009	Imputation d'impôts étrangers pélevés à la source Personnes physiques	-53'800.44		-76'272.02	- 53'800.44	
220.4011	Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	28'892'397.85	19'270'000	26'051'809.00	9'622'397.85	49.93%
220.4012	Impôt sur le capital des personnes morales	-434'362.35	3'000'000	4'211'162.20	- 3'434'362.35	-114.48%
220.4013	Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés	964'674.35	550'000	784'696.20	414'674.35	75.40%
220.4019	Imputation d'impôts étrangers pélevés à la source Personnes morales	-3'103'225.06		-5'974'118.65	- 3'103'225.06	
220.4020	Impôt foncier	6'276'424.16	6'200'000	6'213'868.12	76'424.16	1.23%
220.4040	Droits de mutation	1'870'283.35	1'660'000	2'236'386.75	210'283.35	12.67%
220.4050	Impôt sur les successions et donations	865'599.60	2'500'000	681'922.70	- 1'634'400.40	-65.38%
220.4050.01	Successions en déshérence				0.00	
220.4061	Impôt sur les chiens	123'780.00	66'000	68'100.00	57'780.00	87.55%
220.4090	Impôts récupérés après défalcation	206'785.50	200'000	149'000.74	6'785.50	3.39%
220.4221	Intérêts de retard sur impôts	579'287.49	350'000	516'659.29	229'287.49	65.51%
220.4362.01	Remboursement de frais de poursuites	62'295.04	60'000	65'208.54	2'295.04	3.83%
220.4370	Amendes fiscales		1'000		- 1'000.00	-100.00%
220.4411	Impôt sur les gains immobiliers	1'357'628.75	1'500'000	2'061'632.60	- 142'371.25	-9.49%
220.4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	944'752.85	900'000	871'785.10	44'752.85	4.97%
220.4519	Compensation RFFA	2'461'888.68	1'870'000	2'853'309.02	591'888.68	31.65%
	TOTAL	87'971'107.87	88'967'000	86'257'481.31	- 995'892.13	-1.12%

Le total des recettes fiscales pour l'année 2024 s'élève à CHF 87'971'000.– (arrondi au millier). Ce montant comprend l'impôt sur les gains immobiliers et celui perçu auprès des travailleurs frontaliers (rubrique 44), ainsi que la compensation RFFA (rubrique 45). Les écarts observés sont les suivants :

- une baisse de CHF 995'900.–, soit 1.12 %, par rapport au budget ;

- une hausse de CHF 1'713'600.—, soit 1.99 %, par rapport à l'exercice 2023.

Analyse par type d'impôt

Personnes physiques

Malgré une progression marquée de l'impôt sur le revenu des personnes physiques entre les comptes 2023 et 2024 (+4.33 %), le montant de CHF 38'535'450.74 reste inférieur d'environ CHF 1.4 million par rapport au budget 2024. Le chiffre révisé du budget 2025, fixé à CHF 39.2 millions, apparaît tout de même comme une cible atteignable.

L'impôt sur la fortune enregistre une légère baisse de 1.51 % par rapport aux comptes 2023. Il demeure toutefois en deçà du budget de près de CHF 0.5 million, soit un écart d'environ 10 %. Le montant ajusté dans le budget 2025, fixé à CHF 5 millions, semble cohérent au vu des résultats actuels.

Enfin, la tendance baissière de l'impôt à la source se confirme. Par rapport au budget 2024, la diminution atteint 37.52 %, soit CHF 1.59 million, tandis que l'écart par rapport aux comptes 2023 est de 14.37 %, correspondant à CHF 0.44 million.

L'impôt sur les prestations en capital est prélevé conformément aux dispositions de l'art. 49 LI, sur les versements provenant de la prévoyance professionnelle (2e pilier et 3e pilier). Cet impôt varie par conséquent en fonction des prestations en capital versées par les caisses de pensions. L'impôt encaissé en 2024 de CHF 714'045.80 a été supérieur à l'année 2023.

L'impôt à la source est inférieur au budget de CHF 1'587'139.80 ou de 37.52 %, ainsi qu'aux comptes 2023. Cet impôt peut fluctuer de manière importante d'une année à l'autre.

Personnes morales

Avec les réformes fiscales RFFA et RIE III, l'impôt spécial sur les holdings a été supprimé. En parallèle, le taux d'imposition a été réduit et l'imposition du capital jouit d'une franchise. Ces réformes ont créé une bascule de l'impôt sur le capital vers l'impôt sur le bénéfice. La prédominance de l'impôt sur le bénéfice a pour conséquence que le montant des impôts peut avoir un important effet de yoyo. Cet effet était faible avec l'ancienne prédominance de l'impôt sur le capital. De plus, ces réformes ont introduit pour les sociétés la possibilité de demander l'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source.

Dans son ensemble, l'impôt sur les personnes morales est en progression par rapport aux comptes 2023. Par rapport au budget 2024, cela représente une progression de 15.23%, soit environ CHF 3.7mio, ce qui compense presque le manque à gagner sur l'impôt des personnes physiques.

Il convient de garder à l'esprit que les impôts sur le bénéfice des personnes morales sont aussi nettement plus volatiles que ceux sur le revenu des personnes physiques.

Le montant négatif de CHF 434'362.36 relatif à l'impôt sur le capital des personnes morales résulte d'une régularisation entre les acomptes payés et la taxation définitive.

Autres recettes fiscales

Les impôts en relation directe avec les opérations immobilières (droits de mutation et part de l'impôt sur les gains immobiliers) sont assez stables sur ces dernières années. De nature

conjoncturelle, ces recettes fiscales sont en relation directe avec les transactions immobilières réalisées sur le territoire de Vevey et peuvent varier très fortement d'une année à l'autre.

Le revenu lié à l'impôt sur les successions et les donations 2024 est en progression de 26.94% par rapport aux comptes 2023. Il reste toutefois fortement inférieur au budget 2024 de 65.38%. De nature totalement aléatoire, celui-ci peut donc fortement varier d'une année à l'autre.

Par ailleurs, 50% des impôts mentionnés ci-dessus seront affectés au financement de la participation communale à la cohésion sociale (prélèvements conjoncturels), tout comme le 30% de l'impôt sur les travailleurs frontaliers.

6. Bilan

L'examen des divers postes du bilan de la Ville (voir tableau « Bilans comparés » en annexe) permet de faire les commentaires suivants :

Actif

910 - Disponibilités

La trésorerie disponible diminue de CHF 533'497.17 par rapport au 31 décembre 2023. Cette diminution n'amène pas de commentaires particuliers.

911 - Débiteurs et comptes courants

Les débiteurs diminuent de CHF 6'510'720.48 par rapport au 31 décembre 2023. Cette forte diminution est principalement due à la diminution du solde en notre faveur pour les impôts à encaisser.

912 - Placements du patrimoine financier

Cette rubrique comprend, pour l'essentiel, les propriétés communales (terrains et bâtiments) faisant partie du patrimoine financier.

Selon les dispositions de l'article 26 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, le bilan comprend « *les terrains et les bâtiments non affectés à des tâches d'utilité publique, au maximum à leur prix de revient d'achat ; lors d'un investissement ultérieur (transformations, rénovations), ils ne peuvent être portés qu'à concurrence de leur estimation fiscale* ».

Le détail des propriétés communales est donné dans la brochure des comptes.

La principale variation sur ce poste est liée à une augmentation des travaux d'investissement du patrimoine financier ainsi que les nouvelles règles comptables en lien avec les amortissements de celui-ci.

913 - Actifs transitoires

Cette rubrique enregistre les comptes de liaison avec les fonds spéciaux et rentiers hors bilan de la Ville, ainsi que les produits à recevoir et les charges payées d'avance. La diminution est de CHF 3'885'648.97 par rapport au 31 décembre 2023.

914 - Investissements du patrimoine administratif

Ce poste présente une augmentation de CHF 9'151'936.38 par rapport au 31 décembre 2023. Elle s'explique par les investissements réalisés en 2024, diminués des amortissements et des recettes d'investissement. Le détail des investissements et amortissements par objet figure dans la brochure des comptes.

915 - Titres du patrimoine administratif

Le détail du portefeuille des titres détenus par la Commune figure également dans la brochure des comptes. Cette rubrique est stable d'un exercice à l'autre.

917 – Autres dépenses à amortir

Ce compte regroupe les immobilisations incorporelles.

919 - Découvert

Cette rubrique comptabilise le déficit de l'exercice 2024, qui s'élève à CHF 5'218'807.66. Ce montant vient s'ajouter au découvert existant de CHF 35'538'477.12 au 31.12.2023, portant ainsi le total du découvert à CHF 40'757'284.78 au 31.12.2024.

Passif

920 - Engagements courants

Cette rubrique correspond, pour l'essentiel, aux fournisseurs (factures à payer) enregistrés avant le 31 décembre 2024 et payables en 2025. Il augmente de CHF 1'831'702.91 par rapport au 31 décembre 2023.

921 - Dettes à court terme

Les dettes à court terme (durée inférieure ou égale à 12 mois) diminuent de CHF 11'000'000.—. Une partie de ces emprunts a été convertie en emprunt à moyen et long terme en fonction des taux proposés.

922 - Emprunts à moyen et long termes

La dette à moyen et long termes a augmenté de CHF 14'750'000.— sur l'exercice 2024. Le détail des emprunts figure dans la brochure des comptes à la page « Dette et intérêts ».

925 - Passifs transitoires

Cette rubrique enregistre les charges à payer et les produits reçus d'avance. Le solde augmente de CHF 2'101'769.63 par rapport au 31 décembre 2023.

928 - Financements spéciaux et Fonds de réserve

Cette rubrique enregistre une diminution de CHF 1'922'255.65. Cette variation correspond à la différence entre le total de la nature 38 (CHF 1'689'412.48) et celui de la nature 48 (CHF - 3'611'668.13). Elle s'explique principalement par des prélèvements sur les fonds de réserve supérieurs aux attributions. Ces prélèvements ont notamment servi à compenser les amortissements extraordinaires mentionnés précédemment. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice figurent dans la brochure des comptes aux pages « Fonds de réserve du bilan ».

7. Conclusions

Le déficit aux comptes 2024 est inférieur de CHF 3.5 millions par rapport au budget et la marge d'autofinancement 2024 s'établit à CHF 3.2 millions, couvrant ainsi 16% des investissements net réalisés en 2024.

Le déficit 2024 de CHF 5.2 millions a pour conséquence d'augmenter le découvert du bilan qui passe de CHF 35.5 millions à CHF 40.7 millions. Ce n'est qu'avec des exercices bénéficiaires que ce découvert pourra être résorbé. Il convient tout de même de relever qu'un certain nombre d'actifs inscrit au bilan, immeubles du patrimoine financier et portefeuilles d'actions, ne correspond pas du tout à la valeur réelle du marché. Ces réserves latentes couvrent largement ce déficit théorique.

En matière de gestion, au niveau des charges, la Municipalité a principalement une influence directe sur les dépenses en lien avec le personnel (nature 30), les biens et marchandises (nature 31), ainsi que les aides et subventions (nature 36). Du côté des revenus, c'est ceux du patrimoine (nature 42) que l'influence peut être manifeste. Sur l'ensemble de ces natures comptables, les comptes 2024 présentent ainsi une amélioration du résultat prévu au budget 2024 de l'ordre de 7.7 millions.

Concernant les charges liées (péréquation, associations intercommunales, transports publics, etc.) et les revenus dits aléatoires ou corrélés à la conjoncture (notamment les impôts des personnes physiques et morales), la Municipalité n'a que peu d'influence directe si ce n'est d'évaluer au plus proche celles-ci lors de l'élaboration du budget. Force est de constater que ce sont régulièrement ces derniers éléments qui ont un impact général négatif sur notre résultat final.

Comme par le passé, dans le cadre de l'élaboration des prochains budgets, la Municipalité sera attentive à suivre les éléments financiers liés aux évolutions des taux d'intérêt, de l'inflation, de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation ainsi que de la conjoncture régionale, suisse et mondiale. Sans oublier l'impact sur le budget de fonctionnement des nouveaux investissements réalisés qui fait systématiquement l'objet d'une évaluation dans les préavis relatifs aux crédits d'investissements.

L'objectif moyen d'autofinancement prévu en début de législature est toujours atteint et le plan des investissements continue à être suivi et mis à jour rigoureusement. Ceci permet à la Municipalité de ne pas transiger sur les prestations de service public, tout en prenant soin de prioriser les projets en fonction des ressources disponibles, des objectifs du programme de législature ainsi que des différentes politiques publiques mises en place depuis le début de la législature.


En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :


LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 21/2025, du 28 avril 2025, concernant les Comptes communaux de l'exercice 2024
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2024 soit :
 - a. les comptes de la Ville de Vevey présentant un déficit de CHF 5'218'807.66
 - b. les comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville
2. d'en donner décharge à la Municipalité

Au nom de la Municipalité
le Syndic  la Secrétaire adj.

 
Yvan Luccarini Chloé Milner

Membre de la Municipalité délégué : M. Yvan Luccarini

Annexes :

1. Evolution de l'autofinancement 2018 à 2024
2. Dépenses d'investissements en cours au 31 décembre 2024
3. Recettes fiscales 2020 – 2024
4. Brochure des comptes de l'exercice 2024

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT 2018 à 2024

	B 2025	C 2024	B 2024 *	C 2023	C 2022	C 2021	C 2020	C 2019	C 2018
Résultat de l'exercice	-3'128'600	-5'218'808	-8'749'600	-4'515'167	-2'410'335	-5'358'078	-7'283'113	-3'908'416	79'608
33 - Amortissements	10'167'600	10'937'207	9'003'500	9'519'173	9'830'560	9'631'736	8'752'576	9'370'027	10'900'442
33 - Amortissements extraordinaires	-	-	-	8'401'519	-	9'772'244	-	-	-
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'505'300	1'689'412	1'490'800	1'968'994	1'419'861	1'832'142	2'244'320	2'452'380	2'416'009
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-2'683'800	-3'611'668	-1'364'300	-3'865'948	-1'471'635	-1'162'389	-165'439	-406'390	-2'806'105
48 - Prélèv. extraordinaire sur fonds de réserve	-	-	-	-8'401'519	-	-4'951'483	-	-	-
424 - Gains comptables sur patrimoine financier	-	-570'594	-	-210'247	-458'517	-535'457	-346'848	-665'899	-198'666
Autofinancement	5'860'500	3'225'550	380'400	2'896'805	6'909'934	9'228'715	3'201'497	6'841'701	10'391'288

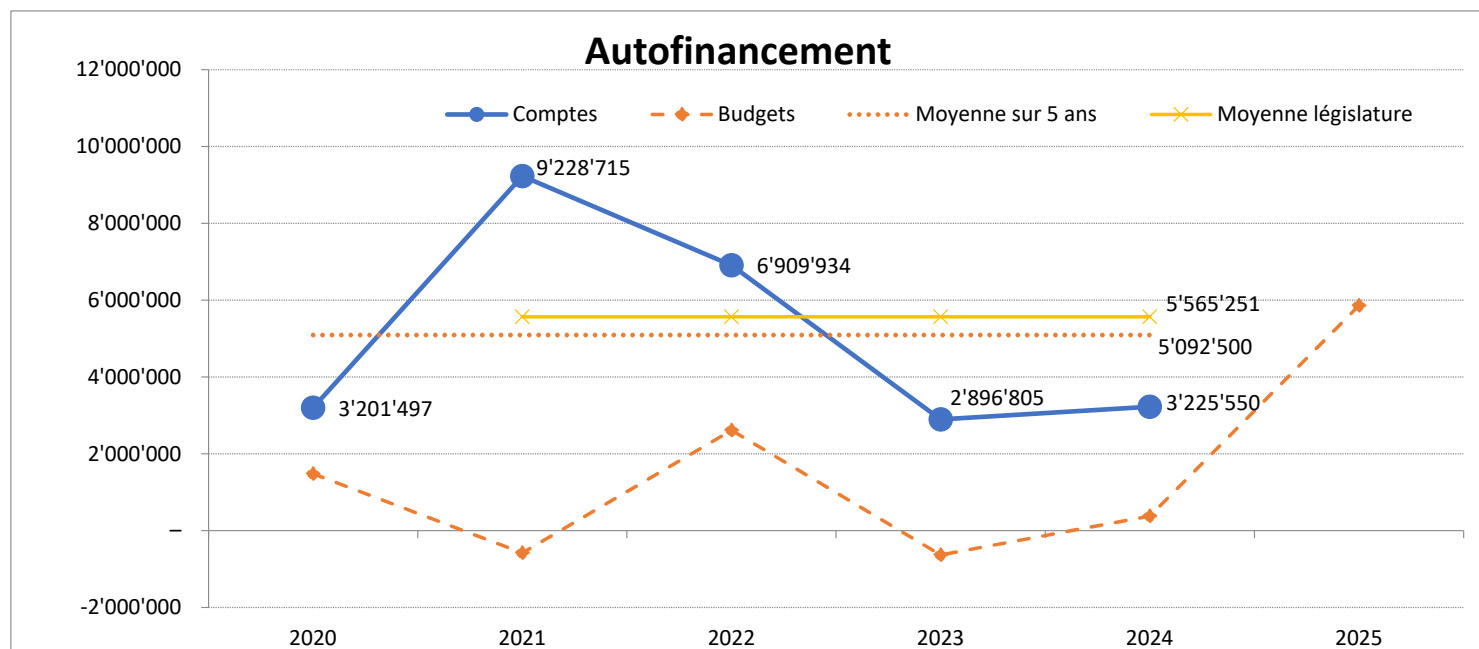
* Crédits supplémentaires inclus

Autofinancement moyen

2018-2024 **6'099'356**

2020-2024 **5'092'500**

2021-2024 **5'565'251**



Dépenses d'investissements en cours - Solde disponible

Accordés au 31.12.2023

No préavis	Libellés	Crédits accordés	Dépenses cumulées au 31.12.2024	Recettes cumulées au 31.12.2024	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2024	Solde disponible
12/2013 33/2011 05/2007	Demande de crédit d'ouvrage pour financer l'isolation acoustique à Salle Del Castillo	900'000	-	-	-	900'000.00
17/2017 C 32/2015	Demande d'un crédit d'étude de CHF 742'000.— pour le projet d'aménagement de l'avenue des Crosets, quai de Copet et rue de Fribourg	742'000	521'572.10	521'572.10	-	220'427.90
12/2018	Demande de crédit de Fr. 1'795'500.- pour la rénovation des fontaines historiques, patrimoine de la ville de Vevey	1'795'500	1'276'592.82	1'276'592.82	-	518'907.18
Etude C 01/2018	Ouverture d'un compte d'attente pour la rénovation des Galeries du Rivage	200'000	41'543.15	41'543.15	-	158'456.85
Etude C 31/2018	Ouverture d'un compte d'attente pour financer la part de Vevey aux frais d'établissement du PPA "A La Veyre Derrey" à St-Légier-La Chiésaz	200'000	71'963.80	71'963.80	-	128'036.20
02/2019	Demande de crédit de CHF 190'000.— pour la rénovation du sentier des Pêcheurs	190'000	174'025.15	174'025.15	-	15'974.85
19/2019	Demande de crédit cadre de CHF 889'000.— pour la construction de trois centrales photovoltaïques couplée à la réfection et végétalisation de deux toitures	889'000	284'170.13	244'236.73	39'933.40	604'829.87
Etude C 03/2019	Ouverture d'un compte d'attente en vue du financement du projet Gare Nord	200'000	222'656.90	222'656.90	-	-
01/2020	Demande de crédit de CHF 488'000.— pour le diagnostic des ouvrages d'art – étape 1	488'000	240'779.01	240'779.01	-	247'220.99
11/2020	Convention relative aux opérations foncières et aux équipements nécessaires à la mise en oeuvre du Plan d'affectation « La Veyre Derrey »	4'000'000	117'426.25	117'426.25	-	3'882'573.75
14/2020	Avenue de Pra, Bd de Charmontey, Bd Henri-Plumhof Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 590'000.— pour les travaux de modération de trafic et réfection partielle de la chaussée	590'000	498'632.45	498'632.45	-	91'367.55
36/2019	Réaménagement de la Place du Marché : Demande de crédit pour financer les études du projet lauréat, "D'Amour et d'Eau fraîche"	1'054'700	1'096'727.02	1'096'727.02	-	-
08/2021	Demande de crédit d'ouvrage de CHF 13'246'000.— pour le réaménagement de la place du Marché	13'246'000	695'951.98	695'951.98	-	12'550'048.02
19/2021	Demande de crédit de CHF 1'468'000.— pour l'entretien du patrimoine communal	1'468'000	2'963'832.50	2'963'832.50	-	-1'495'832.50
Etude C 17/2021	Eclairage public - Ouverture d'un compte d'attente en vue du financement du concept directeur d'éclairage public « iMagine »	100'000	41'057.40	41'057.40	-	58'942.60
04/2022	Demande de crédit de CHF 2'280'000.— pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes en 2022	2'280'000	1'872'572.56	1'872'572.56	-	407'427.44
16/2022	Demande de crédit d'études préliminaires de CHF 700'000. — pour la planification de la construction et rénovation du bâti scolaire	700'000	650'710.53	650'710.53	-	49'289.47
17/2022	Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'100'000.- pour la mise en séparatif, la réfection de la chaussée et son aménagement au chemin des Pinsons	1'100'000	1'037'322.55	1'008'139.55	29'183.00	62'677.45
18/2022	Demande de crédit d'investissement de Fr. 1'605'000.- pour l'entretien du port de Plaisance et du débarcadère Vevey - La Tour-de-Peilz	1'605'000	1'198'505.75	1'198'505.75	-	406'494.25
24/2022	Demande d'un crédit-cadre de Fr. 2'946'000.- pour le renouvellement du parc des véhicules et des machines de la Ville de Vevey entre 2023 et 2026	2'946'000	836'004.01	836'004.01	-	2'109'995.99
Etude C 22/2022	Réaménagement de rues de Plan-Dessus Ouverture d'un compte d'attente au bilan en vue du financement de l'étude du « Masterplan » de Plan-Dessus	200'000	97'035.90	97'035.90	-	102'964.10
Etude C 14/2022	Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville pour financer l'étude d'une construction sur la parcelle 526 aux Monts-de-Corsier en lieu-dit "En Salauroz"	50'000	-	-	-	50'000.00
05/2023	Demande d'un crédit cadre de CHF 1'400'000.— pour la construction de centrales photovoltaïques sur des bâtiments communaux	1'400'000	389'948.75	379'438.60	10'510.15	1'010'051.25
06/2023 C 05/2022 C 18/2019	Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'250'000.— pour la rénovation / transformation du Poids du foin, reconstruction des toilettes publiques et de la sous-station électrique nord de la place du Marché	2'250'000	2'274'503.17	2'228'601.17	45'902.00	-
10/2023	Demande d'un crédit-cadre d'investissement sur deux ans de CHF 700'000.— TTC pour l'acquisition de mobilier et d'équipements destinés aux écoles des Etablissements primaire et primaire et secondaire de Vevey, au service dentaire et aux structures d'accueil pré et parascolaire de la Ville	700'000	534'539.93	534'539.93	-	165'460.07
15/2023-1	Demande d'un crédit d'études de CHF 1'200'000.— concernant la mobilité et l'aménagement des espaces publics en lien avec le bâti scolaire veveysan – Etape I	1'200'000	195'807.70	195'807.70	-	1'004'192.30
15/2023-2	Demande d'un crédit d'études de CHF 1'350'000.— concernant le projet de la construction et rénovation du bâti scolaire veveysan – Etape I	1'350'000	345'008.28	345'008.28	-	1'004'991.72
16/2023	Demande d'un crédit cadre de CHF 1'395'000.— pour la rénovation de sous-stations du CAD-Bleu alimentant les bâtiments communaux	1'395'000	607'966.88	607'966.88	-	787'033.12
17/2023	Demande de crédit de CHF 180'000.— pour l'accompagnement à la mise en place d'un référentiel de gouvernance documentaire pour la GED et pour son implémentation	180'000	144'828.45	144'828.45	-	35'171.55
18/2023	Demande de crédit de Fr. 3'095'000.— pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes en 2023	3'095'000	1'008'741.30	1'008'741.30	-	2'086'258.70
19/2023	Demande d'un crédit de CHF 11'475'000.- pour l'achat d'un terrain à bâtir, rue de Fribourg à Plan-Dessus	11'475'000	11'313.00	11'313.00	-	11'463'687.00
22/2023 21/2017	Demande d'un crédit d'études pour l'élaboration des Plans d'affectation Nord-Est et Vieille Ville Demande d'un crédit d'études pour la révision du Plan directeur communal et du Plan général d'affectation de Vevey	1'884'000	1'491'048.39	1'491'048.39	-	392'951.61

Dépenses d'investissements en cours - Solde disponible

Accordés au 31.12.2023

No préavis	Libellés	Crédits accordés	Dépenses cumulées au 31.12.2024	Recettes cumulées au 31.12.2024	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2024	Solde disponible
26/2023 C 18/2023	Demande de crédit d'étude de CHF 1'233'000.- pour financer les études préliminaires, l'image directrice et l'organisation de mandats d'études parallèles pour le réaménagement de l'interface de la gare	1'233'000	393'352.80	393'352.80	-	839'647.20
29/2023	Demande d'un crédit de CHF 510'000.- pour l'acquisition d'une servitude d'usage et les études nécessaires à la transformation d'un parking en parc public avec place de jeux à la rue du Dévin à Gilamont	510'000	-	-	-	510'000.00
30/2023 20/2021 C18/2015	Demande d'un crédit pour la création de deux zones de pratique pour sports à roulettes à Vevey en réponse au postulat de M. Jérôme Christen « en faveur d'un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey » déposé le 5 décembre 2013 y compris demande d'un crédit supplémentaire	1'164'527	659'201.05	565'771.05	93'430.00	505'325.95
31/2022	Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 1'900'000.— pour la rénovation du poste de police de l'Association Sécurité Riviera du bâtiment communal situé à la rue du Simplon 38	1'900'000	269'741.40	244'741.40	25'000.00	1'630'258.60
31/2023	Demande de crédit de CHF 5'925'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2024	5'833'000	2'610'831.73	2'582'073.83	28'757.90	3'222'168.27
32/2023	Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'005'000.-- pour un programme sylvicole des forêts communales de 2023 à 2032	1'005'000	232'703.99	232'703.99	-	772'296.01
Etude C 03/2023	Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville de CHF 200'000.— pour financer une démarche participative et les études jusqu'au projet d'ouvrage nécessaires au réaménagement du préau du Collège de la Veveysse	200'000	102'177.05	102'177.05	-	97'822.95
Etude C 09/2023	Réaménagement du quartier de Subriéz - Ouverture d'un compte d'attente au bilan en vue du financement des études pour le réaménagement de Subriéz	90'000	53'069.42	53'069.42	-	36'930.58
Etude C 22/2023	Ouverture d'un compte d'attente de CHF 200'000.- en vue du financement de l'étude de sécurisation du voûtage de la Veveysse aux Toveires	200'000	5'873.70	5'873.70	-	194'126.30
Etude C 26/2023	Ouverture d'un compte d'attente de CHF 120'000.- pour les études d'avant-projet pour l'aménagement d'une UAP dans le bâtiment de l'Aviron au Quai Maria-Belgia 16	120'000	1'400.00	1'400.00	-	118'600.00
Etude C 28/2023	Ouverture d'un compte d'attente de CHF 180'000.- en vue du financement des études de mise en zone 30 de l'avenue Nestlé et de son réaménagement	180'000	140'264.15	140'264.15	-	39'735.85
Etude C 29/2023	Ouverture d'un compte d'attente d'un montant total de CHF 180'000.- en vue du financement des études de mise en zone 30 des rues du Simplon, d'Italie, de la Clergère et de Lausanne et de leur réaménagement	180'000	150'612.65	150'612.65	-	29'387.35
Etude C 30/2023	Ouverture d'un compte d'attente d'un montant de CHF 120'000.- en vue du financement des études préliminaires pour le réaménagement du secteur d'Entre-deux-Villes	120'000	105'870.05	105'870.05	-	14'129.95
Total		72'608'727	25'667'885.80	25'395'169.35	272'716.45	47'030'028.29

No préavis	Libellés	Crédits accordés	Dépenses cumulées au 31.12.2024	Recettes cumulées au 31.12.2024	Dépenses nettes cumulées au 31.12.2024	Solde disponible
02/2024 C 25/2023	Demande d'un crédit de CHF 572'000.- pour financer la démarche participative, l'aménagement temporaire et l'organisation de mandats d'études parallèles pour le réaménagement de la place Robin	572'000	234'792.99	234'792.99	-	337'207.01
04/2024	Demande de crédit d'ouvrage de CHF 7'605'000.— pour la transformation du bâtiment « La Cheneau » à Château-d'Oex	7'605'000	1'189'838.95	1'189'838.95	-	6'415'161.05
05/2024	Demande d'un crédit de CHF 590'000.- pour les études de rénovation du bâtiment rue des Moulins 11 et aménagement d'une garderie de 88 places	590'000	24'667.70	24'667.70	-	565'332.30
11/2024 C 23/2022	Demande d'un crédit d'étude de CHF 615'000.— pour le projet des jeux d'eau du Jardin Doret, du réaménagement des quais, de la rénovation de la place de jeux et de l'aménagement d'un accès au Léman	450'000	232'885.45	232'885.45	-	217'114.55
12/2024 C 08/2023	Demande de crédit d'étude de CHF 664'000.— pour la rénovation de l'immeuble locatif, propriété communale « Simplon 31 » à Vevey	664'000	134'632.00	134'632.00	-	529'368.00
19/2024	Tarifification du quartier de Plan-Dessus : demande de crédit de CHF 110'000.— pour l'achat et la pose de 17 horodateurs et la pose de 4 horodateurs en stock	110'000	-	-	-	110'000.00
20/2024 C 02/2024 C 19/2023	Demande de crédit de CHF 2'930'000.— pour le remplacement du revêtement et de l'éclairage du terrain de football de Copet1	2'930'000	138'956.65	138'956.65	-	2'791'043.35
22/2024 C 05/2023	Etude sur les structures juridiques envisageables pour le projet d'autonomisation du Musée Jenisch Vevey et demande de crédit de CHF 100'000.— Réponse à l'interpellation de Madame Sandra Marques (PLR), intitulée « Musée Jenisch, à quand un nouvel élan ? ».	100'000	13'611.05	13'611.05	-	86'388.95
23/2024	Demande d'un crédit de CHF 12'203'000.— au total pour la construction d'un collège provisoire modulaire en bois sur le site des Galeries du Rivage	12'203'000	255'336.85	255'336.85	-	11'947'663.15
24/2024	Demande d'un crédit de CHF 4'993'000.— pour l'étude et l'installation d'un collège provisoire sur la dalle-parking du SIGE et pour la réalisation d'un ascenseur d'accès	4'993'000	125'140.00	125'140.00	-	4'867'860.00
26/2024 C04/2023 C11/2023	Demande d'un crédit d'étude de CHF 2'657'000.— pour l'assainissement énergétique de Simplon 14-16, Panorama 17/Clos 9 et Verger 10, propriétés communales	2'657'000	126'863.11	125'726.11	1'137.00	2'530'136.89
27/2024-1	Demande d'un crédit d'investissement de CHF 825'000.— pour le projet de la rue du Collège	825'000	37'350.05	37'350.05	-	787'649.95
27/2024-2	Demande d'un crédit d'investissement de CHF 105'000.— pour le projet de la RC 780	105'000	-	-	-	105'000.00
35/2024	Demande d'un crédit de CHF 5'025'000.— pour l'entretien du patrimoine communal année 2025	5'025'000	-	-	-	5'025'000.00
Etude C 01/2024	Ouverture d'un compte d'attente d'un montant de CHF 85'000.- en vue du financement d'études complémentaires pour le projet de piétonnisation de la rue Jean - Jacques Rousseau et de son réaménagement de surface	85'000	-	-	-	85'000.00
Etude C 03/2024	Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville de CHF 45'000.— pour financer une étude de faisabilité pour l'acquisition et l'aménagement d'une structure d'accueil préscolaire de 44 places sur la parcelle 726, Rue de la Valsainte 3 et 5	45'000	39'837.40	39'837.40	-	5'162.60
Etude C 04/2024	Ouverture d'un compte d'attente de CHF 180'000.— pour le financement des études nécessaires à l'élaboration d'une vision directrice pour le secteur Entrée de ville Ouest en vue des futurs travaux de requalification des espaces publics	180'000	99'260.15	99'260.15	-	80'739.85
Total		39'139'000	2'653'172.35	2'652'035.35	1'137.00	36'485'827.65

Commune de Vevey Comptes 2024 Recettes fiscales

Tous les éléments standardisés au taux de 74.5 (en milliers de francs)		Budget	Budget	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	ECARTS EN %	
		2025	2024	2024	2023	2022	2021	2020	C24-B24	C24-C23
	Taux d'impôt communal	74.5	74.5	74.5	74.5	74.5	74.5	74.5		
4001	Impôt sur le revenu	39'200	39'950	38'535	36'935	35'874	36'808	36'007	-3.54%	4.33%
4001.01	Impôt sur les prestations en capital	600	760	714	606	584	634	586	-6.05%	17.80%
4002	Impôt sur la fortune	5'000	5'400	4'882	4'957	5'115	5'609	4'894	-9.58%	-1.51%
4003	Impôt à la source	3'300	4'230	2'643	3'086	3'662	3'328	3'963	-37.52%	-14.37%
4004	Impôt sur la dépense	500	500	182	- 43	920	388	302	-63.62%	-526.07%
4009	Imputation d'impôts étrangers	-	-	- 54	- 76	-	-	-	-	-29.46%
	Total Personnes physiques (PP)	48'600	50'840	46'903	45'466	46'155	46'767	45'752	-7.74%	3.16%
4011	Impôt sur le bénéfice net	29'500	19'270	28'892	26'052	16'216	16'809	11'759	49.93%	10.90%
4519	Compensation RFFA / RIE III	3'500	1'870	2'462	2'853	1'895	2'175	1'535	31.65%	-13.72%
4012	Impôt sur le capital	4'500	3'000	- 434	4'211	1'915	2'394	1'039	-114.48%	-110.31%
4019	Imputation d'impôts étrangers	-	-	- 3'103	- 5'974	-	-	-	-	-48.06%
	Total Personnes morales (PM)	37'500	24'140	27'817	27'142	20'026	21'377	14'333	15.23%	2.49%
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	790	550	965	785	794	797	750	75.40%	22.94%
4040	Droits de mutation	2'000	1'660	1'870	2'236	1'773	2'434	1'570	12.67%	-16.37%
4050	Impôt sur les successions et donations	2'200	2'500	866	682	3'804	1'949	2'559	-65.38%	26.94%
4061	Impôt sur les chiens	70	66	124	68	74	69	55	87.55%	81.76%
4090	Impôts récupérés après défalcation	200	200	207	149	259	191	147	3.39%	38.78%
4221	Intérêts de retard sur impôts	550	350	579	517	632	505	506	65.51%	12.12%
4362.01	Remboursement de frais de poursuites	60	60	62	65	62	61	63	3.83%	-4.47%
4370	Amendes fiscales	1	1	-	-	1	23	43	-	-
4411	Impôt sur les gains immobiliers	1'500	1'500	1'358	2'062	926	1'550	2'096	-9.49%	-34.15%
	Total Général I	93'471	81'867	80'750	79'172	74'505	75'725	67'874	-1.36%	1.99%
4020	Impôt foncier	6'400	6'200	6'276	6'214	5'951	5'779	5'674	1.23%	1.01%
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	900	900	945	872	859	1'260	929	4.97%	8.37%
	Total Général II	100'771	88'967	87'971	86'257	81'315	82'763	74'477	-1.12%	1.99%